

Le mercredi 23 février 2005

CANADA

Province de Québec
Commission scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 23 février 2005, à 19 h, au 55 de la rue Martineau à Otter-Lake.

Sont présents à cette assemblée mesdames Guylaine Marcil, Annette Dumouchel, Denise Miron Marion et Chantal Galipeau et messieurs Charles Langevin, Daniel Moreau, Reid Soucie, Bernard Caron, Damien Lafrenière, tous commissaires et formant quorum, de même que madame Marie-Anne Poulin, commissaire représentant les parents (secondaire)

Absence motivée : mesdames Diane Nault, Louise Larocque, Stéphanie Pilon et Madeleine Aumond, ainsi que madame Anne Danis, commissaire représentant les parents (primaire)

messieurs Éric Éthier et Robert Chalifoux

Sont également présents à cette assemblée :

Mme Marlène Thonnard,	Directrice générale et directrice par intérim du service des technologies de l'information
M. Jean-Claude Beaudin,	Directeur du service des ressources financières et du transport scolaire, directeur par intérim du service des ressources matérielles
Mme Manon Lauriault,	Directrice du service des ressources éducatives
M. Michel Houde,	Directeur du service des ressources humaines et secrétaire général
M. Charles Millar,	Agent d'administration au secrétariat général

Le président du conseil des commissaires, monsieur Daniel Moreau, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION 2005-CC-009

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion que l'ordre du jour soit adopté, avec les ajouts apportés (**caractères gras**).

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ouverture de la séance

- 1- Ordre du jour
- 2- a) Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 2005-01-26
b) Suivis
- 3- Dépôt du procès-verbal du CE 2004-11-30

Le mercredi 23 février 2005

(RÉSOLUTION 2005-CC-009) suite

- 4- Parole au public
- 5- Correspondance
- 6- La dernière école de village
- 7- Concepts et perspectives de décentralisation, de régionalisation et d'adaptation de programme
- 8- Compte rendu du comité de parents du 29 novembre 2004
- 9- Compte rendu du comité consultatif de gestion du 18 janvier 2005
- 10- Procès-verbal de la réunion de la Table Éducation Outaouais tenue le 9 décembre 2004
- 11- Compte rendu du conseil général
- 12- Rapport de la directrice générale
- 13- Fermeture du centre administratif pour la première semaine de mars**
- 14- Formation des commissaires**

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES jeunes, adultes, formation professionnelle

- 1- Plan d'action sur la lecture à l'école
- 2- La réforme de l'éducation : informations générales
- 3- Dépôt de comptes rendus :
 - a) Comité de coordination pédagogique du 28 janvier 2005

C) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES ET TRANSPORT SCOLAIRE

- 1- Registre des chèques
- 2- Démission du concierge – Lac-Ste-Marie
- 3- Remplacement du contractant en entretien ménager, école St-Nom-de-Marie (Lac-Ste-Marie)
- 4- Entente avec la municipalité et la fabrique de Bois-Franc
- 5- Stationnement à l'ancien centre administratif du Pontiac

D) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 1- Compte rendu CRT (enseignant 2004-12-06)
- 2- Projet calendrier de travail et jours chômés payés 2005-2006 (personnel cadre, PPE et soutien)
- 3- Rencontre comité des ressources humaines
- 4- Démission commissaire
- 5- Résolution : président d'élection
- 6- Rémunération de la présidente d'élection
- 7- Programme d'accès à l'égalité en emploi
- 8- Comité de sélection, gestionnaire d'établissement, secteur Vallée de la Gatineau
- 9- Comité de sélection, gestionnaire d'établissement, secteur Pontiac
- 10- Campagne de promotion du respect 2004-2005
- 11- Fête-O-Bois (le jeudi 2 juin 2005, Mont-Ste-Marie)

E) SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 1- Villages branchés
- 2- Déléguée officielle à l'assemblée générale de la Société Grics

Le mercredi 23 février 2005

(RÉSOLUTION 2005-CC-009) suite

F) AUTRES :

- 1- Questions des commissaires
- 2- Levée de l'assemblée

PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE : mercredi 30 mars 2005, à Fort-Coulonge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-2A) RÉSOLUTION 2005-CC-010

Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil des commissaires du 26 janvier 2005

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Damien Lafrenière que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du mercredi 26 janvier 2005 conseil des commissaires et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-2B) Suivis

Pas de suivis.

A-3 Dépôt du procès-verbal du CE 2004-11-30

Le procès-verbal est déposé.

A-4 Parole au public

Pas de questions du public.

A-5 Correspondance

Mme Thonnard dépose un ajout à la correspondance, la pièce CC8 (lettre signée de la directrice générale et datée du 17 février 2005, en réponse à une lettre de madame Josée Scalabrini, présidente du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières, datée du 18 janvier 2005). M. Houde répond aux questions du commissaire monsieur Charles Langevin.

A-6 La dernière école de village

Mme Thonnard explique que la présentation qui devait porter sur ce sujet et qui était prévue pour cette assemblée a été remise à avril ou mai, étant donné le grand nombre de commissaires absents. Par contre, un document portant sur l'école Laval, de Ste-Thérèse, est déposé pour alimenter les réflexions des commissaires sur la formule de l'école communautaire. Ce document avait été préparé à la demande de la Direction régionale de l'Outaouais du ministère de l'Éducation, dans le cadre d'une recherche sur les établissements scolaires comme lieux intégrateurs de services.

Le mercredi 23 février 2005

A-7 Concepts et perspectives de décentralisation, de régionalisation et d'adaptation de programme

Mme Thonnard présente et explique les documents, s'attardant notamment aux différences entre les concepts de décentralisation (concernant les pouvoirs, sur le plan politique) et de régionalisation (concernant les services, sur le plan administratif). Au cours des discussions, les commissaires abordent la question de la place accordée aux élu-e-s scolaires au sein de la Conférence régionale des élu-e-s de l'Outaouais et conviennent de revenir sur le sujet à l'assemblée suivante.

A-8 Compte rendu du comité de parents du 29 novembre 2004

Le compte rendu est déposé.

A-9 Compte rendu du comité consultatif de gestion du 18 janvier 2005

Le compte rendu est déposé.

A-10 Procès-verbal de la réunion de la Table Éducation Outaouais tenue le 9 décembre 2004

Le procès-verbal est déposé.

A-11 Compte rendu du conseil général

En l'absence de la commissaire madame Madeleine Aumond, le président monsieur Daniel Moreau fait le compte rendu de cette rencontre. Plusieurs points ont été abordés lors de la réunion, dont :

- les négociations/moyens de pression,
- la religion à l'école (la Fédération veut remplacer les cours de morale et de religion et négocie actuellement avec le ministère),
- la démocratie scolaire (les résultats des consultations seront communiqués au directeur général des élections du Québec),
- les enjeux politiques et financiers (frais chargés aux parents),
- le tabac
- et les conférences régionales des élu-e-s (les élu-e-s scolaires n'y sont pas représenté(e)s dans quatre régions sur dix-sept, dont l'Outaouais).

Il ajoute que le prochain congrès de la Fédération aura lieu les 12-13-14 mai, à l'hôtel Reine-Élisabeth, de Montréal, et que les commissaires intéressé(e)s à participer peuvent contacter Mme Sandra-Ann Rodgers.

A-12 Rapport de la directrice générale

Mme Thonnard aborde quatre points :

- compte rendu verbal de la dernière rencontre de la table de développement social de la Vallée de la Gatineau,
- évolution du dossier ébénisterie dans le Pontiac,

Le mercredi 23 février 2005

- enseignement supérieur en région (sciences humaines, Collège de l'Outaouais).

A-13 Fermeture du centre administratif pour la première semaine de mars

Mme Thonnard informe les commissaires que le centre administratif sera fermé au public les lundi 28 février et mardi 1^{er} mars prochain. Certains employé(e)s travailleront lors de ces deux jours. Les trois jours suivants, par contre, le centre est complètement fermé à l'occasion de la semaine de relâche.

A-13 Formation des commissaires

La Fédération des commissions scolaires du Québec organisera une formation aux commissaires de l'Outaouais le 8 mars, à Gatineau, à compter de 19 h. Cette formation portera sur les rôles politiques et administratifs des commissaires. Les commissaires intéressé(e)s à participer sont prié(e)s de contacter Mme Sandra-Ann Rodgers. Les commissaires madame Denise Miron Marion et messieurs Bernard Caron, Damien Lafrenière, Charles Langevin et Reid Soucie font connaître leur intention de participer.

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

B-1 RÉSOLUTION 2005-CC-011 Plan d'action sur la lecture à l'école

CONSIDÉRANT le plan d'action triennal sur la lecture à l'école, présenté par le ministre de l'Éducation le 14 janvier 2005;

CONSIDÉRANT l'impact important que peut avoir ce plan d'action, compte tenu de l'ampleur des investissements proposés (60 millions \$, en tout, dont 40 millions \$ du ministère et 20 millions \$ des commissions scolaires);

CONSIDÉRANT les besoins énormes qui existent dans le domaine de la lecture, tant à l'école qu'à la maison;

CONSIDÉRANT les plans de réussite des établissements et les initiatives locales déjà entreprises dans plusieurs écoles au regard du développement de la lecture chez les élèves;

CONSIDÉRANT les discussions survenues sur cette question lors de l'assemblée du 26 janvier 2005 du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

Le mercredi 23 février 2005

(RÉSOLUTION 2005-CC-011) suite

CONSIDÉRANT que le plan d'action semble présenter un niveau élevé d'encadrement laissant peu de latitude aux commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que les modalités d'application que laisse entrevoir le plan d'action ne correspondent pas aux besoins particuliers de toutes les commissions scolaires;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Damien Lafrenière

- de demander au ministère de l'Éducation de réviser les paramètres du plan d'action sur la lecture à l'école, notamment en laissant une marge de manœuvre plus grande aux commissions scolaires quant aux modalités d'application du plan;
- et de transmettre cette résolution aux autres commissions scolaires du Québec et de solliciter leur appui dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B-2 La réforme de l'éducation : informations générales

Mme Lauriault présente un résumé du nouveau régime pédagogique de l'éducation préscolaire, primaire et secondaire qui devrait entrer en vigueur le 28 mars prochain. Elle précise que, sur la scène locale, une rencontre d'information a eu lieu sur cette question avec les directions d'établissement le 14 février et que, le 7 mars, les directions des services des ressources éducatives des commissions scolaires outaouaises se rencontreront et émettront au ministère un avis favorable.

B-3 Dépôt de comptes rendus

a) Comité de coordination pédagogique du 28 janvier 2005

Le compte rendu est déposé.

C) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES ET TRANSPORT SCOLAIRE

C-1 RÉSOLUTION 2005-CC-012 **Registre des chèques**

CONSIDÉRANT la vérification des registres de chèques qu'a effectué le commissaire monsieur Charles Langevin;

CONSIDÉRANT que les observations du commissaire vérificateur indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Charles Langevin que les registres de chèques de la CSHBO du 24 janvier au 1^{er} février 2005 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 23 février 2005

- C-2** RÉSOLUTION 2005-CC-013 **Démission M. Dennis Hubbel, contractant, entretien ménager, école St-Nom-de-Marie (Lac-Ste-Marie)**

CONSIDÉRANT la démission du contractant M. Dennis Hubbel pour le contrat d'entretien ménager à l'école St-Nom-de-Marie (Lac-Ste-Marie), effective en date du 01 février 2005;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Damien Lafrenière et résolu d'accepter la démission de M. Dennis Hubbel pour le contrat d'entretien ménager à l'école St-Nom-de-Marie (Lac-Ste-Marie).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- C-3** RÉSOLUTION 2005-CC-014 **Remplacement du contractant M. Dennis Hubbel, entretien ménager, école St-Nom-de-Marie (Lac-Ste-Marie)**

CONSIDÉRANT la démission en date du 01 février 2005 du contractant M. Dennis Hubbel pour le contrat d'entretien ménager à l'école St-Nom-de-Marie (Lac-Ste-Marie);

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Galipeau et résolu d'accepter la deuxième (2^e) plus basse soumission (voir tableau comparatif) pour l'entretien ménager à l'école St-Nom-de-Marie (Lac-Ste-Marie), au montant de 24 770 \$ (taxes incluses), de l'Entreprise Crêtes, à compter du 01 février 2005.

TABLEAU COMPARATIF

Noms	Montant soumissionné, taxes incluses
Dennis Hubbell	22 880,00 \$
Tony Crêtes	24 477,00 \$
Nelson Paul	29 500,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- C-4** RÉSOLUTION 2005-CC-015 **Entente protocolaire entre la municipalité et la fabrique de Bois-Franc et la CSHBO**

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité et de la fabrique de Bois-Franc de renégocier l'entente protocolaire pour l'utilisation en commun des immobilisations sportives et l'entretien des voies d'accès;

CONSIDÉRANT que les parties se sont rencontrées;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des ressources matérielles;

Le mercredi 23 février 2005

(RÉSOLUTION 2005-CC-015) suite

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Guylaine Marcil de renouveler l'entente à partir du 1^{er} juillet 2005 et d'accepter le nouveau partage des coûts suivant :

25,0 % pour la municipalité
37,5 % pour la fabrique
37,5 % pour la CSHBO

De plus, il est résolu que le président, monsieur Daniel Moreau, et la directrice générale, Mme Marlène Thonnard, soient autorisés à signer pour et au nom de la commission scolaire l'entente protocolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-5 RÉSOLUTION 2005-CC-016 **Entente entre M. James Bower et la CSHBO**

CONSIDÉRANT la demande de M. James Bower pour le Marché Bower's;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Galipeau d'accepter l'offre de location du stationnement au 185 de la rue Principale à Fort-Coulonge aux conditions suivantes :

- mensualité de 100,00 \$
- le déneigement sera sous la responsabilité du locataire

Cette offre est d'une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} mars 2005, et renouvelable annuellement avec un avis de 60 jours.

De plus, il est résolu que le président, monsieur Daniel Moreau, et la directrice générale, Mme Marlène Thonnard, soient autorisés à signer pour et au nom de la commission scolaire l'entente avec M. James Bower.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

D-1 Compte rendu CRT (enseignant) 2004-12-06

Le compte rendu est déposé.

D-2 Projet de calendrier de travail et jours chômés et payés 2005-2006 (personnel cadre, PPE et soutien)

M. Houde dépose le projet de calendrier, dans le cadre de la consultation en cours, et demande aux commissaires de déplacer le congé prévu du 23 décembre 2005 au 6 janvier 2006.

Le mercredi 23 février 2005

D-3 Rencontre comité des ressources humaines

M. Houde annonce aux membres du comité qu'il souhaite les voir à la fin de la séance pour fixer une date de rencontre.

D-4 RÉSOLUTION 2005-CC-017 Démission commissaire

CONSIDÉRANT la lettre de démission déposée à la direction générale par le commissaire monsieur Robert Chalifoux;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion de prendre acte de la démission du commissaire monsieur Robert Chalifoux qui prendra effet le 28 février 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-5 RÉSOLUTION 2005-CC-018 Nomination de la présidente d'élection

CONSIDÉRANT la démission du commissaire monsieur Robert Chalifoux, au siège numéro 5, en date du 28 février 2005;

CONSIDÉRANT qu'il reste plus de douze mois à courir au mandat du commissaire monsieur Robert Chalifoux;

CONSIDÉRANT que, selon l'article 200 de la *Loi sur les élections scolaires*, il est nécessaire de tenir une élection partielle pour combler ce siège;

CONSIDÉRANT l'obligation du conseil des commissaires de nommer une personne pour agir en tant que président ou présidente d'élection;

CONSIDÉRANT que, selon l'article 22 de la *Loi sur les élections scolaires*, le poste de président ou présidente d'élection revient d'office à la directrice générale, à moins qu'elle ne préfère s'abstenir et soit autorisée à le faire par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que la directrice générale est disposée à occuper le poste de présidente d'élection;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Reid Soucie de nommer la directrice générale, madame Marlène Thonnard, au poste de présidente d'élection et de lui donner le mandat de nommer un/une secrétaire d'élection s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-6 RÉSOLUTION 2005-CC-019 Rémunération de la présidente d'élection

CONSIDÉRANT qu'une élection partielle aura lieu pour combler le siège numéro 5 au conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

Le mercredi 23 février 2005

(RÉSOLUTION 2005-CC-019) suite

CONSIDÉRANT les termes de l'article 30 de la *Loi sur les élections scolaires* relativement à la fixation, par la commission scolaire, du tarif de la rémunération et des frais du personnel électoral;

CONSIDÉRANT que ledit tarif ne peut excéder celui fixé en vertu de la *Loi électorale* (L.R.Q., c., E-3.3) et du règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral;

CONSIDÉRANT le temps, les déplacements et les autres frais qui seront encourus par la présidente d'élection au cours du processus électoral;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Bernard Caron que la rémunération de la présidente d'élection, madame Marlène Thonnard, relativement à l'élection partielle visant à combler le siège numéro 5 du conseil des commissaires, soit fixé comme ci-après décrit :

- * présidente d'élection, un taux horaire de 30 \$/heure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-7 RÉSOLUTION 2005-CC-020 Loi sur l'accès à l'égalité en emploi

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi* dans des organismes publics;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, à titre de membre du réseau de l'éducation, fait partie des organismes visés par l'application de cette loi;

CONSIDÉRANT le désir de la commission scolaire de favoriser l'accès à l'égalité en emploi des quatre groupes visés par la loi;

CONSIDÉRANT les démarches en cours à la commission scolaire depuis le printemps 2002, démarches orientées vers l'élaboration d'un programme d'accès à l'égalité en emploi;

CONSIDÉRANT les consultations à effectuer auprès des syndicats et associations concernées;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Annette Dumouchel

- d'adopter les mesures de redressement temporaires, les mesures d'égalité des chances, les mesures de soutien et les mesures de consultation et d'information du programme d'accès à l'égalité en emploi de la commission scolaire, mesures apparaissant au document joint à la présente résolution;

Le mercredi 23 février 2005

(RÉSOLUTION 2005-CC-020) suite

- de mandater la direction du service des ressources humaines pour mettre en place ledit programme au moment où la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse confirmera la conformité du programme soumis et d'y apporter les corrections s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-8 RÉSOLUTION 2005-CC-021

Comité de sélection, gestionnaire d'établissement, secteur Vallée de la Gatineau

CONSIDÉRANT la politique de gestion du personnel des directions d'établissement;

CONSIDÉRANT les ouvertures de postes possibles au niveau de la gestion des établissements;

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel possibles engendrés par les ouvertures de postes;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau qu'un comité de sélection soit formé et que ledit comité soit composé de deux (2) commissaires, ainsi que de la direction générale, de la direction de l'école et d'une personne ressource.

Commissaires

Damien Lafrenière
Charles Langevin

Substituts

Marie-Anne Poulin
Chantal Galipeau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-9 RÉSOLUTION 2005-CC-022

Comité de sélection, gestionnaire d'établissement, secteur Pontiac

CONSIDÉRANT la politique de gestion du personnel des directions d'établissement;

CONSIDÉRANT les ouvertures de postes possibles au niveau de la gestion des établissements;

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel possibles engendrés par les ouvertures de postes;

Le mercredi 23 février 2005

(RÉSOLUTION 2005-CC-022) suite

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Bernard Caron qu'un comité de sélection soit formé et que ledit comité soit composé de deux (2) commissaires, ainsi que de la direction générale, de la direction de l'école et d'une personne ressource.

Commissaires
Reid Soucie
Denise Miron Marion

Substituts
Guylaine Marcil
Annette Dumouchel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-10 Campagne de promotion du respect 2004-2005

M. Houde présente le document.

D-11 Fête-O-Bois (le jeudi 2 juin 2005, Mont-Ste-Marie)

M. Houde annonce que la Fête-O-Bois 2005 aura lieu le 2 juin au Mont-Ste-Marie.

E) SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

E-1 RÉSOLUTION 2005-CC-023 Villages branchés – phase II – entrepreneur et fournisseur

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a été autorisée par le ministère de l'Éducation pour aller de l'avant dans la mise en place d'un réseau de fibres optiques pour l'ensemble de son territoire, en partenariat avec les MRC de Pontiac et de la Vallée de la Gatineau;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire est le maître-d'œuvre dans la réalisation de ce projet, conformément aux dispositions du programme «Villages branchés du Québec»;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a retenu les services de Xit Télécom inc, firme de professionnels, pour la réalisation de l'ingénierie détaillée, la surveillance des travaux et la préparation des appels d'offres pour la construction du réseau et l'achat des équipements optoélectroniques;

CONSIDÉRANT que la première phase du projet, soit l'ingénierie détaillée, est en voie de se terminer dans les prochaines semaines et que l'on doit se préparer pour la deuxième phase qui est la construction du réseau;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit lancer un appel d'offres pour le choix d'un entrepreneur qui sera mandaté pour la construction du réseau;

Le mercredi 23 février 2005

(RÉSOLUTION 2005-CC-023) suite

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit lancer un appel d'offres pour le choix d'un fournisseur des équipements optoélectroniques;

CONSIDÉRANT que le choix de l'entrepreneur en construction de réseaux de fibres optiques se fait par un comité de sélection qui aura respecté un processus décrit aux articles 935 et suivants du Code municipal (L.R.Q., C-21.1);

CONSIDÉRANT que la phase II du projet doit suivre son cours immédiatement après le choix de l'entrepreneur pour respecter l'échéancier;

CONSIDÉRANT que la directrice générale, madame Marlène Thonnard, et le président, monsieur Daniel Moreau, sont les représentants du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion que le conseil des commissaires mandate la directrice générale, madame Marlène Thonnard, et le président, monsieur Daniel Moreau, à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, concernant le choix de l'entrepreneur qui fera la construction du réseau de fibres optiques sur l'ensemble du territoire et le choix du fournisseur pour l'achat des équipements optoélectroniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-4 RÉSOLUTION 2005-CC-024

Déléguée officielle à l'assemblée générale de la Société GRICS

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires et que le contrat de participation stipule que la commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Annette Dumouchel

- que la directrice générale, madame Marlène Thonnard, soit et est par la présente nommée déléguée officielle de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS et y exerce tous les pouvoirs inhérents;
- que la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'assemblée générale de la Société GRICS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 23 février 2005

F- AUTRES :

F-1 Questions des commissaires

Le président monsieur Daniel Moreau demande à M. Houde d'expliquer le processus électoral relatif à l'élection partielle qui visera à combler le siège numéro 5. M. Houde répond qu'un avis d'élection doit être émis avant le 30 mars 2005 et que les mises en candidature se dérouleront du 33e jour précédant le scrutin au 28e jour précédant le scrutin. La date de celui-ci est fixé au dimanche 5 juin 2005, avec un vote par anticipation le dimanche précédent (29 mai 2005).

F-3 RÉSOLUTION 2005-CC-025 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 30 mars 2005, à Fort-Coulonge

Secrétaire général

Président